

Une équipe dédiée au droit pénal !

Travail, environnement, santé publique ou encore risques industriels : les normes assorties de sanctions pénales se multiplient et recouvrent aujourd'hui un champ extrêmement vaste. Par ricochets, de plus en plus d'acteurs économiques se mettent en quête d'un partenaire capable de les accompagner juridiquement et stratégiquement pour faire face aux problématiques pénales auxquelles ils sont confrontés.

> Laurent Leyendecker, Thierry Dalmasso et Joséphine de Sonnevile



De part son aspect technique, le droit pénal des affaires apparaît plus que jamais comme une matière extrêmement mouvante et prolifique. En croissance constante, son spectre atteint ainsi de nouveaux sujets, des domaines aussi vastes qu'actuels comme la compliance, la protection des données personnelles ou encore les nouvelles technologies.

De la problématique de communication avec les autorités jusqu'à la gestion des procédures, les cabinets de droit pénal sont aujourd'hui largement sollicités par les entreprises souhaitant prendre en compte l'ensemble de ces nouvelles exigences.

Fondé par Thierry Dalmasso en 2014, le cabinet Dalmasso Avocats vient justement répondre à l'ensemble de ces besoins à travers l'expertise polyvalente de son fondateur. Inscrit au barreau de Paris depuis 1985, ancien membre de cabinets prestigieux (Morgan Lewis, Rambaud Martel) et acteur majeur de dossiers tels que l'affaire Clearstream, le crash du Concorde à

Chiffres clés

- **1985** : Date de prestation de serment de Thierry DALMASSO
- **1994 - 2006** : associé au sein du cabinet RAMBAUD MARTEL
- **2008** : affaire de la passerelle du Queen Mary II
- **2009** : affaire Clearstream
- **2010** : affaire du crash du Concorde
- **2013** : affaire du passage à niveau d'Allinges
- **2014** : création du cabinet DALMASSO Avocats
- **2014** : arrivée de Laurent LEYENDECKER en qualité de collaborateur
- **2015** : affaire du Carlton de Lille
- **2019** : arrivée de Joséphine de SONNEVILLE en qualité de collaboratrice

Gonesse etc. Me Dalmasso a mis sur pied une équipe de techniciens du droit capable de conseiller et d'accompagner une clientèle de plus en plus exigeante : « mon expertise est à additionner au savoir faire éprouvé de mes deux collaborateurs, Laurent Leyendecker et Joséphine de Sonnevile. Grâce à notre complémentarité, le cabinet peut intervenir sur plusieurs affaires à la fois sans pour autant perdre en capacité de suivi. Nous garantissons ainsi à nos clients une disponibilité permanente, et ce peu importe les circonstances » explique tout d'abord Me Dalmasso.

Des techniciens réactifs et disponibles

Loin du suivi standard et « a posteriori » que peuvent proposer certains cabinets, Dalmasso Avocats se distingue de ses confrères à travers une approche à la fois personnalisée et agile. En articulant les dossiers autour de trois avocats pénalistes, le cabinet profite ainsi d'une configuration étroite favorisant les échanges et le partage de connaissances. Résultat ? une réactivité accrue et une disponibilité systématique pour un accompagnement sur mesure.

« Notre équipe réduite offre une vraie réactivité et une disponibilité de tous les instants à notre clientèle. En pratique, nous travaillons en binôme sur chaque affaire afin de mettre à profit notre savoir faire, le but étant d'appréhender au mieux les problématiques juridiques que soulève chaque dossier. Au bout du processus, Thierry Dalmasso vient poser son regard avisé afin de resserrer plus précisément la démarche autour des besoins spécifiques de nos clients. Notre formation de technicien nous permet ainsi d'étudier l'ensemble des normes en profondeur, ce qui nous confère un avantage certain sur nos adversaires » précise d'une même voix Laurent Leyendecker et Joséphine de Sonnevile.

Pro activité !

L'évolution constante du spectre du droit pénal est un des moteurs de

Dalmasso Avocats. Loin de se cantonner aux aspects standards de la profession, c'est justement les nouveaux défis d'aujourd'hui qui poussent la structure à intensifier sa présence terrain auprès de leur clientèle.

Que ce soit sur des domaines traditionnels comme le droit pénal du travail ou sur des secteurs plus modernes comme les nouvelles technologies, le RGPD, les risques psychosociaux, le droit environnemental etc. le cabinet offre à sa clientèle la possibilité de se reposer sur des experts capables de gérer le risque pénal à travers l'accompagnement des entreprises en cas d'enquête interne et de procédure administrative (DGCCRF, Inspection du travail, AFA, etc.)

Mais ce n'est pas tout. Via une approche proactive, le cabinet met en évidence la nécessité d'anticiper les risques, de s'en prémunir en mettant en place des processus cohérents dans le but d'éviter des contentieux : prévention du risque pénal par la réalisation d'audit du risque, rédaction ou accompagnement dans la rédaction des procédures internes de compliance (notamment SAPIN II), gestion des délégations de pouvoirs... à travers une solide veille juridique, le cabinet vient ainsi anticiper, voire découvrir de nouvelles problématiques sur des sujets actuels.

« Aujourd'hui par exemple, la responsabilité pénale des personnes morales est un sujet d'envergure qui nécessite toute notre attention. Ici, notre rôle est d'étudier la législation, son évolution afin d'avancer et de permettre à nos clients de profiter de notre expertise. Cet aspect traduit vraiment notre ADN : nous préférons prévenir que guérir. Dans ce sens, le cabinet s'attache à évoluer en même temps que le droit pénal évolue, et ce en s'adaptant aux champs nouveaux du droit pénal qui se créent continuellement, et notamment les infractions liées aux nouvelles technologies pour anticiper la législation et accompagner nos clients dans la prévention des contentieux et la gestion des risques » ponctue finalement Me Dalmasso. ▀

